



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4252

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décision modificative des autorisations de programme globales et des crédits de paiement 2013 - Tous budgets

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Corazzol

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Farih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacques), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

**Conseil de communauté du 18 novembre 2013****Délibération n° 2013-4252**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Décision modificative des autorisations de programme globales et des crédits de paiement 2013 - Tous budgets**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2013.

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant équivalent, les prévisions de recettes ou de dépenses.

Conformément à l'arrêté ministériel, en date du 22 décembre 2006, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

**A - Ajustement des crédits de paiement 2013****I - Budget principal - mouvements intersections**

Les mouvements réels de la section d'exploitation dégagent un solde positif de 23,350 M€ qui peut être viré à la section d'investissement. Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021) pourrait être ainsi porté à 260,850 M€.

**II - Budget principal - section d'investissement**

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de - 28,518 M€.

Pour une meilleure adéquation entre l'inscription des subventions d'équipement à recevoir et le phasage physique des projets, les crédits de paiement prévus en recettes au chapitre 13 sont proposés en diminution de 13,030 M€.

Ces baisses concernent le financement du secteur Caravelle à Bron Terrailon (- 7,853 M€), des Rives de Saône (- 4,834 M€), des opérations d'aides à la pierre 2007 (- 0,343 M€).

Une hausse des crédits consacrés aux immobilisations incorporelles est prévue pour un montant 0,562 M€ (chapitre 20). Elle permettra en particulier la réalisation d'études complémentaires pour l'Anneau des Sciences (0,454 M€), de documents d'urbanisme (0,077 M€) et l'acquisition de logiciels métiers (0,031 M€).

Une réduction de 2,949 M€ du montant des participations d'équipement à verser par la Communauté urbaine de Lyon en 2013 est proposée (chapitre 204).

En effet, les travaux réalisés par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour la prolongation de la ligne de tramway T2 jusqu'à Eurexpo, à Bron-Chassieu, ne justifient pas le montant du crédit de paiement inscrit en 2013, au-delà des 1,050 M€ mandatés en août dernier, au titre de la participation communautaire aux aménagements de voirie. Une réduction du crédit de paiement de 1,050 M€ est donc proposée. Les autres décisions modificatives du chapitre 204 sont explicitées dans les paragraphes sur les mouvements interbudgétaires impliquant les budgets annexes de l'assainissement et du restaurant communautaire.

De même, une diminution de 2,465 M€ est proposée, au chapitre 21 en raison du décalage en 2014 de certaines acquisitions de terrains ou matériels. C'est le cas pour les réserves foncières hors logement social 2008-2013 (- 2,283 M€) et les bornes mobiles des postes de commandes des tunnels pour la régulation du trafic (- 0,182 M€).

Des ajustements à hauteur des crédits de paiements nécessaires aux mandatements à réaliser en 2013 sont également proposés au chapitre 23 pour un montant de - 14,639 M€. Ils concernent le pont Schuman à Lyon 4° (- 7,528 M€), la ZAC Confluence phase 2 à Lyon 2° (- 3,711 M€), l'accès nord et sud (- 2,369 M€), et le parking des Panettes (- 1,031 M€) à Décines Charpieu.

Des réimputations comptables doivent intervenir d'ici la fin de l'exercice et représentent au total 7,226 M€ en recettes (chapitres 20, 204, 21, 23) et 1,100 M€ en dépenses chapitre 13. Elles concernent principalement au chapitre 21, les accès au Grand Montout à Décines Charpieu pour 4,434 M€. Pour le reste, il s'agit de régularisations de travaux effectués pour le compte de tiers (chapitre 45). On peut citer les espaces extérieurs du quartier Semailles ouest à Rillieux la Pape (1,225 M€), le mail piéton de la voie verte à Craponne (0,281 M€) et la place des Jacobins à Lyon 2° (0,228 M€). Des réémissions de titres sont attendues au chapitre 4582 pour 1,010 M€.

Au total, les crédits de paiement consacrés aux travaux pour compte de tiers sont présentés en augmentation de 0,168 M€ en dépenses et 0,030 M€ en recettes (chapitre 45).

L'agence de financement, dénommée Agence France locale, a vu le jour au cours du mois d'octobre 2013. De ce fait, les achats de titres de participation prévus en 2013 à hauteur de 9 M€ sont différés sur 2014 (chapitre 26).

En recettes, les créances de transferts de droits à déduction de la TVA, dans le cadre des délégations de service public pour le centre des congrès à Lyon 6° et les cimetières, sont diminuées de 0,005 M€. Ces prévisions tiennent compte de travaux reportés en 2014 (chapitre 27).

Les décisions modificatives relatives au chapitre 041, mouvements d'ordre, équilibrés en dépenses et en recettes, s'établissent à - 0,088 M€. Elles concernent les régularisations d'avances forfaitaires sur marchés (- 0,829 M€), les biens fonciers reçus (- 0,643 M€) ou cédés à titre gratuit (0,596 M€), les écritures d'ordre liées au transfert du droit à déduction de TVA pour les activités en délégation de service public (cimetières, centre des congrès à Lyon 6°) (- 0,005 M€), la clôture des mandats de travaux confiés par des tiers publics à la Communauté urbaine (0,793 M€).

L'occupation des quais du port Edouard Herriot pour le montage de la charpente du futur pont Schuman à Lyon 4° et 9° donne lieu au versement d'une caution à la Compagnie nationale du Rhône pour 0,110 M€, prévus au chapitre 16.

Sur le même chapitre, une baisse de 1 M€ est envisagée au titre de l'amortissement 2013 de l'emprunt obligataire remboursable *in fine*, tandis que l'annuité de l'emprunt de la Caisse des dépôts et consignations en Euribor est abondée de 0,046 M€.

En recettes, le programme d'emprunt à long terme peut être révisé à la baisse (- 46 M€) pour assurer l'équilibre de la section. Il s'établirait ainsi à 158,7 M€. De même, les dépenses imprévues sont proposées en diminution (- 0,374 M€) portant la nouvelle prévision à 0,162 M€.

### **III - Budget principal - section de fonctionnement - crédits de paiement 2013**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 9,487 M€.

La taxe de séjour a été ajustée à 4,000 M€ pour 2013, soit + 0,300 M€ au chapitre 73.

En recettes, concernant la fiscalité (chapitre 73), l'ajustement de + 9,370 M€ proposé, correspond à des rôles supplémentaires :

- + 5,605 M€ pour la cotisation foncière des entreprises, soit un montant annuel 2013 de 197,699 M€,
- + 1,465 M€ pour la taxe professionnelle, soit un montant annuel 2013 de 3,949 M€,
- + 0,699 M€ pour la taxe d'habitation, soit un montant annuel 2013 de 135,783 M€.

De plus, le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) pourrait être ajusté à 94,593 M€, soit + 1,679 M€.

Parallèlement la perception de l'éco-taxe sur les poids lourds, empruntant les tunnels de l'agglomération, ne pourra pas être envisagée en 2013, soit - 0,125 M€ au chapitre 73.

Les dotations de compensation ont été diminuées au vu de la notification 2013 de 2,879 M€ (chapitre 74). Elles concernent :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle : - 1,449 M€ pour un montant annuel 2013 de 52,092 M€,
- la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle : - 1,218 M€ pour un montant annuel 2013 de 7,658 M€,
- la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation : - 0,158 M€ pour un montant annuel 2013 de 4,472 M€.

Dans le même temps, la participation au fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales acquittée par la Communauté urbaine a été notifiée pour un montant de 4,301 M€, soit une hausse du chapitre 014 de 0,973 M€.

La Communauté urbaine a formulé un recours à l'encontre de l'Etat concernant les modalités de calcul de la dotation de compensation correspondant à la suppression de la part salaires de la base de la taxe professionnelle. Le Tribunal administratif de Lyon, le 17 février 2011 et la Cour administrative d'appel de Lyon, le 25 octobre 2011, ont successivement donné raison à la Communauté urbaine, ce qui a donné lieu à l'émission d'un titre de recette. Dans un arrêt du 1er mars 2013, le Conseil d'Etat a annulé la décision de la Cour administrative d'appel de Lyon. Dans l'attente d'une nouvelle décision, le contentieux étant toujours en cours, il convient d'annuler le titre émis pour un montant de 5,211 M€ au chapitre 67.

Dans le cadre de la ZAC du Triangle à Saint Priest, les subventions versées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) seront encaissées par la Communauté urbaine à hauteur de 2,917 M€ (+ 2,439 M€ au chapitre 74). Pour cette même ZAC, la participation au bilan de l'opération acquittée par la Communauté urbaine s'élèvera à 2,832 M€ en 2013, soit + 0,503 M€ au chapitre 67.

Les autres mouvements proposés au chapitre 74 correspondent à la ZAC de Venissy pour laquelle aucun titre de recette ne pourra être émis en 2013 (- 0,032 M€).

Par ailleurs, les ajustements du chapitre 67 s'expliquent par :

- l'annulation de titres sur exercices antérieurs pour un montant de 0,680 M€ (dont l'annulation demandée par la trésorerie en régularisation de titres émis entre 2008 et 2012 pour 0,253 M€ et dont l'annulation de titres correspondant à des réfections de tranchées pour 0,374 M€),
- le changement d'imputation et l'abondement de la participation à l'aménageur concernant Vaulx en Velin - Carré de Soie îlot Tase : + 1,270 M€ au chapitre 67 et - 1,082 M€ au chapitre 65.

D'autres diminutions de crédits de paiement sont proposées au chapitre 65 concernant :

- 2 projets non finalisés et réinscrits en 2014 : plateforme Axel One (- 0,300 M€) et Stratégie image (- 0,250 M€),
- l'ajustement de la participation de la Communauté urbaine au Pôle métropolitain (- 0,126 M€, soit 0,766 M€ pour 2013) et la participation au boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) (- 0,117 M€, soit 7,602 M€ à l'année),
- l'intégration au bilan des opérations d'aménagement de la taxe sur les salaires, acquittée par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) (- 0,104 M€),
- la réimputation au chapitre 011 de la convention de nettoyage signée par la Communauté urbaine avec la Commune de Rillieux la Pape, d'une part, et la Ville de Lyon, d'autre part (- 0,132 M€).

Au total, une réduction de 3,836 M€ des charges à caractère général (chapitre 011) est possible compte tenu des engagements pris par la Communauté urbaine.

Les crédits consacrés au paiement des intérêts de la dette peuvent être diminués de 11,429 M€ en raison de taux d'intérêt exceptionnellement bas en 2012 et 2013 (chapitre 66).

Les produits financiers (chapitre 76) sont revus à la baisse également : - 0,003 M€.

Les recettes du chapitre 013 ont été augmentées du fait du remboursement, par les Communes, de la rémunération des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (+ 0,238 M€) et d'un remboursement d'assurance (+ 0,107 M€).

Au chapitre 77, une provision destinée à la régularisation de mandats sur exercices antérieurs est proposée pour un montant de + 0,224 M€. Les pénalités pour non-respect des obligations contractuelles de nos prestataires sont prévues en augmentation de 0,392 M€. À cela s'ajoute une mise à niveau des crédits de paiement de recettes à hauteur des encaissements déjà réalisés (+ 0,186 M€).

Concernant les parcs de stationnement, un ajustement à la baisse du produit des redevances attendu est proposé soit - 0,148 M€ au chapitre 75. De même, pour les loyers des immeubles acquis dans le cadre de réserves foncières, une diminution de 0,300 M€ est nécessaire (chapitre 75).

Une réduction des recettes est proposée au chapitre 70 pour tenir compte du cours des matériaux et des tonnages traités dans les centres de tri (- 0,246 M€).

Enfin, les charges de structure 2013 ont été calculées sur la base du compte administratif 2012 pour un montant de 1,712 M€. Le montant prévu à ce titre au chapitre 70 nécessite donc une diminution de - 0,162 M€.

Le financement de l'équilibre de la décision modificative est assuré par une augmentation des dépenses imprévues au chapitre 022 de 0,020 M€.

#### **IV - Budgets principal et annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - mouvement interbudgétaires**

Le budget principal participe à l'équilibre global du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

Cette participation, précédemment comptabilisée en dépenses du budget principal au chapitre 67 et en recettes du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe au chapitre 77, sera retracée désormais aux chapitres 65 et 75 dédiés à la prise en charge des déficits des budgets annexes à caractère administratif. L'ajustement à la baisse des dépenses du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe proposé dans le cadre de cette décision modificative entraîne une réduction de 6,694 M€ de la participation du budget principal (chapitre 67 du budget principal et chapitre 77 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe) et la constatation d'un déficit ramené pour l'exercice 2013, à 1,551 M€ (chapitre 65 du budget principal et chapitre 75 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe).

#### **V - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - section de fonctionnement**

Les achats et aménagements de terrains budgétés en 2013 sont différés sur les exercices suivants, pour un montant de - 5,412 M€ (chapitre 011). Cette diminution s'explique par un décalage de l'avancement des travaux sur les opérations, Lyon 7° : ZAC du Parc de Gerland (- 0,030 M€), Lyon 8° : projet urbain Mermoz nord (- 0,831 M€), Vaulx en Velin : ZAC de l'Hôtel de Ville (- 1,771 M€), Vénissieux : grands projets de ville (GPV) - renouvellement urbain Armstrong 1ère tranche (- 0,319 M€), Vaulx en Velin : GPV Grappinière (- 1,185 M€), Bron Parilly : aménagement quartier Parilly nord (- 0,350 M€), ZAC Villeurbanne la Soie (- 0,926 M€).

Le décalage des travaux prévus sur la ZAC de Vaulx en Velin - Grappinière induit un report des ventes de terrains aménagés correspondant à une réduction de recettes de - 0,144 M€ (chapitre 70). De même, les participations de l'Etat et de la Région sont attendues en diminution de 0,122 M€ (chapitre 74).

Enfin, les crédits réservés au paiement des intérêts moratoires ont été réajustés à 0,003 M€ (chapitre 67) pour un montant total estimé en 2013 à 0,004 M€.

#### **VI - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - mouvements intersections**

Les ajustements à la baisse des dépenses et recettes réelles, proposés à la présente décision modificative, impactent les mouvements d'ordre des comptes de stocks de terrains pour - 5,409 M€ en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement (chapitres 042 et 040), ainsi que les mouvements d'ordre de déstockage de terrains pour un montant de - 9,788 M€, en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement (chapitres 042 et 040).

Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 020) est proposé pour un montant de 4,379 M€.

## VII - Budget annexe des eaux - section d'investissement

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de - 1,573 M€.

Au chapitre 20, le programme d'études 2011 pour la sécurité de la ressource en eau potable est abondé de 0,010 M€. Parallèlement, le crédit de paiement prévu en 2013 pour l'achat de logiciels, dans le cadre du système d'information des politiques publiques, peut être révisé à la baisse en 2013 (- 0,004 M€).

Les estimations de travaux sont également revues à la baisse pour tenir compte des phasages opérationnels suivis dans l'outil de conduite de projet PhyFi : - 1,347 M€. Elles concernent le renforcement de l'alimentation en eau potable à Décines Charpieu Montout, l'îlot Intermarché Diebold Marietton à Lyon 9°, l'avenue Birmingham, dans le prolongement du pont Schuman à Lyon 4°, l'aménagement des rues Longarini et Denfert Rochereau à Givors (chapitre 23).

La baisse de ces inscriptions de travaux génère une diminution de 0,629 M€ du produit attendu de la taxe sur la valeur ajoutée (chapitre 27).

En recettes, la subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est également revue à la baisse de 0,674 M€ sur le programme de renouvellement des installations (chapitre 13).

Un ajustement de + 0,038 M€ est opéré sur la recette attendue du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (chapitre 10).

La diminution de 0,242 M€ des mouvements d'ordre, au chapitre 041, concerne les créances sur transfert de droits à déduction de TVA.

L'équilibre de la section est assuré par la réduction du programme de l'emprunt à long terme pour 0,300 M€ (chapitre 16). Il s'établit après la décision modificative à 10,100 M€. Les dépenses imprévues sont portées à 0,044 M€, soit + 0,010 M€ au chapitre 020.

## VIII - Budget annexe des eaux - section d'exploitation

La participation obligatoire de la Communauté urbaine au fonctionnement du syndicat Rhône sud, qui a en charge la distribution d'eau potable sur le secteur sud de l'agglomération lyonnaise, a fait l'objet d'une ré-imputation du chapitre 67 (- 0,265 M€) au chapitre 65 (+ 0,265 M€).

Le montant des charges de structure calculé à partir du compte administratif 2012 s'élève à 0,278 M€. Un ajustement à la baisse de la prévision inscrite au budget primitif peut donc être réalisé pour un montant de 0,052 M€ (chapitre 65).

Il est à noter 0,017 M€ de titres annulés sur exercices antérieurs correspondant à des remboursements de taxes foncières pour des ouvrages affermés à Véolia (chapitre 67) ainsi qu'une augmentation des recettes liée à des annulations de mandats pour 0,100 M€ (chapitre 77).

La diminution du chapitre 011 de 0,010 M€ concerne des annonces légales différées sur 2014.

Le contrat d'affermage de la société S2G pour la gestion de l'eau potable à Givors génère une recette sur la vente d'eau reversée à la Communauté urbaine. Un réajustement est proposé au compte 75 (- 1,028 M€) et au compte 70 (+ 0,895 M€). De plus, les pénalités perçues par la Communauté urbaine suite à des objectifs non atteints, prévues dans le contrat Saur S2G eau potable de Givors Grigny s'élèvent à 0,134 M€ (chapitre 77).

Les remboursements de charges de personnel nécessitent un ajustement de la prévision à hauteur du réalisé, soit + 0,008 M€ (chapitre 013).

La Communauté urbaine a été indemnisée, pour un montant de 0,184 M€, suite à l'accident d'un agent communautaire avec tiers responsable (chapitre 77).

Les intérêts de la dette, à mandater d'ici fin 2013, seront inférieurs de 0,167 M€ à la prévision initiale inscrite au chapitre 66.

L'équilibre de la décision modificative est assuré par une augmentation des dépenses imprévues au chapitre 022 de 0,272 M€.

## **IX - Budget annexe des eaux - mouvements intersection**

Les mouvements d'ordre en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et recettes d'investissement (chapitre 040) correspondent à des amortissements, pour un montant de 0,233 M€.

## **X - Budget annexe de l'assainissement - section d'investissement**

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de - 1,839 M€.

Au chapitre 20, 0,009 M€ de frais d'études supplémentaires sont nécessaires en 2013 pour la préparation de la phase 2 de la ZAC Confluence à Lyon 2°.

La réduction des prévisions envisagée au chapitre 21 est liée à un ajustement des dépenses estimées à fin d'exercice pour le programme de maintenance des stations d'épuration (- 0,533 M€).

A l'approche de la clôture 2013, certaines réalisations d'ouvrages seront différées sur l'exercice 2014, c'est la raison pour laquelle une diminution du crédit de paiement 2013 est proposée au chapitre 23 pour un montant de 1,497 M€. Les projets différés concernent, notamment, les recueillis d'eau de pluie hors réseaux séparatifs (- 0,300 M€), des travaux sur les réseaux à Mions pour le quartier Joliot Curie (- 0,259 M€), à Lyon 9° pour le réaménagement de l'îlot Intermarché Diebold Marietton (- 0,210 M€), à Lyon 7° pour le programme Nexity Meunier rue de Gerland (- 0,196 M€), à Vaulx en Velin - Carré de soie pour l'îlot Tase (- 0,163 M€) et le programme 2013 de gros entretiens sur les stations d'épuration (- 0,200 M€).

En recettes, à la subvention d'équipement de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, prévue à hauteur de 0,084 M€, pour la réhabilitation du collecteur d'assainissement de Neuville sur Saône, s'ajoutent les individualisations d'autorisations de programme pour les projets futurs : 1,607 M€ (chapitre 13).

L'augmentation du remboursement du capital de la dette de 0,180 M€ (chapitre 16) correspond à un remboursement anticipé au 1er décembre 2013.

Les régularisations d'avances sur marchés au chapitre 041 sont révisées en dépenses comme en recettes pour un montant de - 794,55 €.

L'augmentation de l'autofinancement de 4,400 M€ évoqué ci-après dans le cadre des mouvements intersections, permet de réduire le programme d'emprunt de 5,900 M€, ramenant ainsi la prévision de recettes à 28,600 M€ (chapitre 16).

Les dépenses imprévues sont portées à 0,058 M€ (+ 0,003 M€).

## **XI - Budget annexe de l'assainissement - budget principal - mouvements interbudgétaires**

L'estimation des travaux pour le recueillis des eaux pluviales au budget de l'assainissement est en baisse par rapport à l'inscription prévue au budget primitif (5 M€). La subvention correspondante du budget principal (dépense du chapitre 204) au budget annexe de l'assainissement (recette au chapitre 13) est donc proposée en diminution de 2 M€.

## **XII - Budget annexe de l'assainissement - mouvements intersections**

Les mouvements réels de la section d'exploitation dégagent un solde positif de 4,400 M€ qui peut être viré à la section d'investissement. Le virement de la section d'exploitation (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021) pourrait être ainsi porté à 11,600 M€.

La prévision budgétaire de sortie patrimoniale de véhicules et matériels constituant une dépense de fonctionnement (chapitre 042) et une recette d'investissement (chapitre 040) peut être diminuée de 0,030 M€.

## **XIII - Budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation**

Les intérêts de la dette, à mandater d'ici fin 2013, seront inférieurs de 1,432 M€ à la prévision initiale, inscrite au chapitre 66.

Les charges de structure 2013 dues au budget principal ont été calculées sur la base du compte administratif 2012 pour un montant de 1,434 M€. Le montant prévu à ce titre au chapitre 65 nécessite une inscription complémentaire de 0,076 M€. Par ailleurs, les produits irrécouvrables s'établissent en 2013 à 0,003 M€ (chapitre 65).

Par décision n° B-2013-4554 du Bureau du 9 septembre 2013, l'assemblée communautaire a autorisé la signature d'un protocole indemnitaire visant à prendre en compte les travaux supplémentaires de rénovation réalisés par le groupement d'entreprises OTV/Bertrand Duron/GRS Valtech, pour l'extension de la station d'épuration de Fleurieu sur Saône, soit + 0,448 M€ (chapitre 67).

Les titres et mandats annulés sur exercices antérieurs concernant des raccordements à l'égout non mis en œuvre s'établissent en dépenses à 0,275 M€ et à 0,264 M€ en recettes (chapitre 67 et 77).

La Communauté urbaine a émis au chapitre 77, 2 titres de recettes pour un montant global de 0,223 M€. Le premier, d'un montant de 0,174 M€, concerne un contentieux qui l'opposait à la Commune de Dardilly, suite au percement d'une canalisation de la Communauté urbaine dans le cadre de travaux d'aménagement d'un terrain dédié à la pratique de vélos BMX. Le second, pour 0,049 M€, correspond à un jugement en faveur de la Communauté urbaine concernant un accident hors service d'un agent de la direction de l'eau.

L'excédent sur prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse s'élève à 3,197 M€. En 2013, le montant total de la prime d'épuration reçue au titre des stations d'épuration devrait ainsi atteindre 11,187 M€ (chapitre 74).

Enfin, une diminution des crédits est nécessaire au chapitre 75 pour correspondre aux recettes escomptées en fin d'exercice, soit - 0,196 M€.

L'équilibre de la décision modificative s'effectue par une diminution des dépenses imprévues de 0,238 M€ (chapitre 022) et un ajustement à la baisse des charges à caractère général de - 0,015 M€ (chapitre 011).

#### **XIV - Budget annexe du restaurant communautaire - section d'investissement**

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de 0,021 M€.

L'opération en cours pour la réhabilitation du restaurant nécessite un abondement de 0,032 M€ pour le règlement de factures de travaux présentées à la Communauté urbaine en 2013.

Le financement de ces travaux est en partie assuré par une diminution des crédits de paiement dédiés à l'achat de matériel (- 0,011 M€ au chapitre 21)

Des régularisations comptables sont proposées en recettes pour 0,034 M€ (chapitre 23)

#### **XV - Budget annexe du restaurant communautaire - budget principal - mouvements interbudgétaires et intersections**

Les amortissements de matériels sont ajustés à hauteur de 0,145 M€ représentant une diminution de 0,115 M€ proposée en dépenses de fonctionnement au chapitre 042 et en recettes d'investissement au chapitre 040.

Pour l'équilibre de la section d'investissement, une révision à la hausse de la participation d'équipement du budget principal (dépense au chapitre 204) au budget annexe du restaurant communautaire (recette au chapitre 13) de 0,101 M€ est nécessaire. La participation s'établirait alors, pour l'année 2013, à 0,151 M€.

#### **XVI - Budget annexe du restaurant communautaire - section de fonctionnement**

Il est à noter le remboursement de charges de personnel dont la prévision est à ramener à hauteur du réalisé pour un montant de + 169,23 € au chapitre 013.

Il est nécessaire d'inscrire 0,015 M€ afin de régulariser des recettes perçues dans le courant de l'exercice budgétaire (chapitre 77).

En ce qui concerne les charges de gestion courante, en particulier les créances irrécouvrables, un ajustement de + 91,07 € a été réalisé (chapitre 65).

L'équilibre de la décision modificative nécessite une augmentation des dépenses imprévues à hauteur de 0,130 M€ (chapitre 022).

## B - Autorisation de programme - Budgets principal et annexes des eaux et de l'assainissement - section d'investissement

Au 20 octobre 2013, le montant des autorisations de programme (AP) individualisées depuis le début de l'exercice 2013 s'établit (tous budgets mouvements réels et ordre) à 374,69 M€ en dépenses et 76,44 M€ en recettes.

Cela représente 68,3 % du montant voté des autorisations de programme globales (APG) nouvelles en dépense et 77,6 % en recettes.

La prévision réalisée lors de la décision modificative du 24 juin 2013 a permis d'identifier des besoins nouveaux en recettes.

A nouveau, il apparaît que des recettes pluriannuelles nouvelles vont devoir être affectées aux projets de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) d'ici la fin de l'exercice 2013.

Ces recettes concernent le budget principal (projet Anneau des Sciences) et plus particulièrement le budget annexe de l'assainissement où le montant disponible pour des affectations nouvelles est relativement faible (0,790 M€ au 20 octobre 2013).

Au budget principal, l'inscription d'AP nouvelle en recettes est de 2,500 M€ (montant réel).

Au budget annexe de l'assainissement, l'inscription d'AP nouvelle en recettes est de 3 380 M€ (montant réel).

Cette somme doit permettre d'individualiser les projets de la station d'épuration de la Berthaudière, de la station d'épuration de Genay-Neuville sur Saône et de la station d'épuration de Jonage.

Des ajustements ont également été faits afin de pouvoir traiter les écritures comptables pour ordre en dépenses et en recettes (remboursement d'avance forfaitaire sur marché, récupération de TVA, etc.).

A l'occasion de la décision modificative du 22 novembre 2013, le montant des APG nouvelles est révisé comme suit :

Budgets en M€	AP votées le 24 juin 2013		Décision modificative	
	AP votées en dépenses	AP votées en recettes	AP votées en dépenses	AP votées en recettes
principal	481,12	82,18	481,26	84,68
annexe des eaux	33,67	11,90	33,72	11,92
annexe de l'assainissement	33,68	4,42	33,68	7,80
annexe du restaurant communautaire	0,04	0,01	0,04	0,01
<b>Total</b>	<b>548,51</b>	<b>98,51</b>	<b>548,70</b>	<b>104,41</b>
<b>Total hors mouvements pour ordre</b>	<b>519,37</b>	<b>69,37</b>	<b>519,37</b>	<b>75,25</b>

L'état annexé à la présente délibération retrace l'évolution du montant des APG nouvelles en 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Au sein du 2° paragraphe de la section "VI - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Mouvements intersections", il y a lieu de lire :

- "chapitre 021"

au lieu de

- "chapitre 020" ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

**2° - Décide** la mise à jour, par décision modificative, des prévisions budgétaires par chapitre, selon les états annexés à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.**